

Praxisbeispiele Einsatz AGE / CGDIS

9. Kolloquium der Flusspartnerschaften in Luxemburg

Administration de la Gestion de l'Eau

Frédéric Davidson

Service Inspection contrôle et gestion de pollutions



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

eist
WAASSER


Table des matières



- « Wemperbach » - Breidfeld
- « Ernz Noire » - CR 121 (Grundhof)
- « Millebaach » - Beckerich



1

« Wemperbaach » - Breidfeld

**Déversement de mazout dans la
« Wemperbaach »**



Déversement de mazout dans la « Wemperbaach »



- 4000L de mazout se sont écoulés depuis un hangar d'une exploitation agricole vers les bassins de rétention du site, et ensuite dans le cours d'eau « Wemperbaach »



Déversement de mazout dans la « Wemperbaach »



- Groupe de dépollution CGDIS appelé sur place
- Pompage du mazout depuis le bassin de rétention avec un skimmer, ainsi que la mise en place de cubes absorbeurs



Déversement de mazout dans la « Wemperbaach »



- Des barrages ont été installés à différents endroits en aval du cours d'eau, notamment dans des étangs.
- La pollution a été arrêtée dans les étangs à Rossmillen, le cours d'eau est pollué entre Breidfeld et Rossmillen



Déversement de mazout dans la « Wemperbaach »



- Plan d'alerte PIAAMS déclenché
- Mesure urgente ordonnant le suivi par un bureau d'études (collaboration avec AEV)



Objet : Mesures nécessaires à la limitation de la propagation d'une pollution et mise en conformité selon l'autorisation



La Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable,

Etude de pollution des berges et des sédiments d'un ruisseau

Rapport n°PR.LUGT.21.0118- Pièce n° 001 - 07/09/2021

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment l'article 22, l'article 23, paragraphes 1^{er} et 5 ainsi que l'article 60 ;





2

« Ernz Noire » - CR 121 (Grundhof)

**Accident de circulation avec
déversement de purin et d'hydrocarbure**



Accident de circulation avec déversement de purin et d'hydrocarbure



- Accident de circulation sur la CR 121 entre le Mullertal et Grundhof, un camion-citerne transportant du purin s'est couché en contrebas de la route nationale au bord de l'Ernz Noire
- Environ 14000 L de purin et entre 50-400L de diesel se sont écoulés dans le cours d'eau
- Suite à concertation avec le CGDIS, il a été décidé de faire appel au SUPA pour identifier l'état d'avancement de la vague de pollution.



Accident de circulation avec déversement de purin et d'hydrocarbure



- Plusieurs barrages (Watergate, bottes de foin) mis en œuvre par le groupe de sauvetage aquatique du CGDIS pour retenir les polluants



Accident de circulation avec déversement de purin et d'hydrocarbure

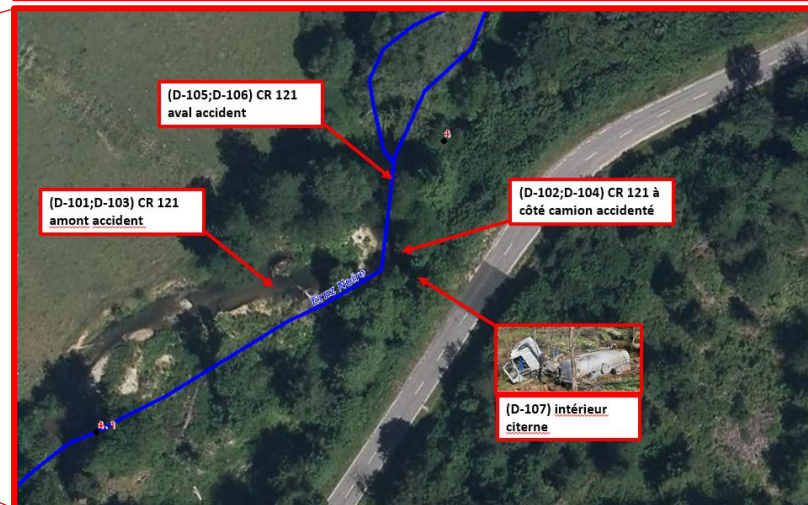
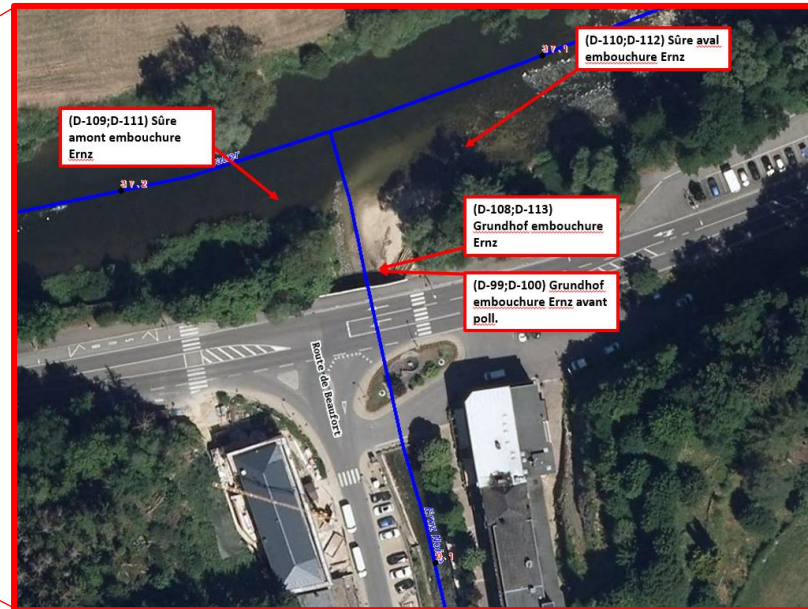
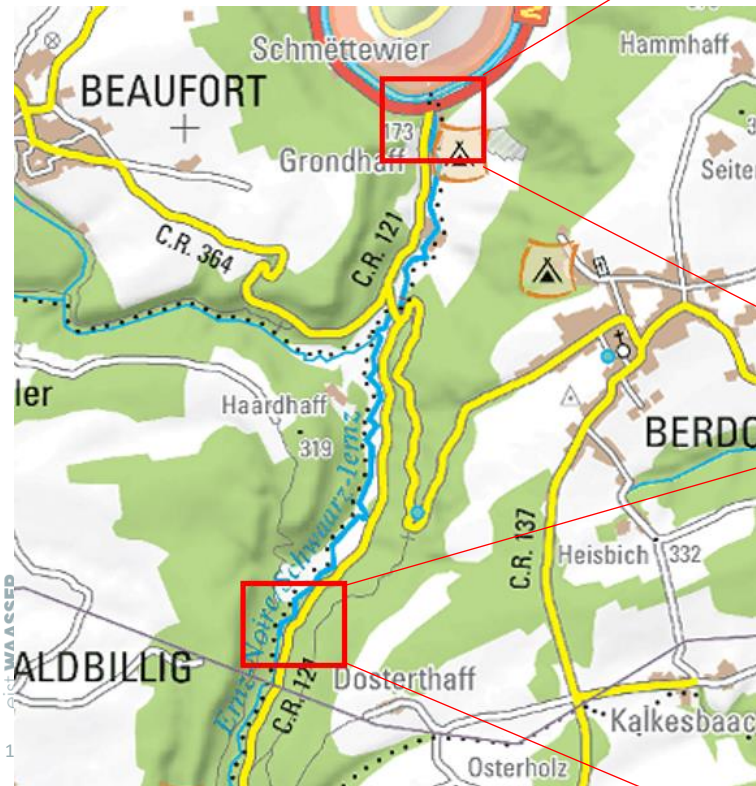


- Suite à l'accord du propriétaire du terrain, des pompes ont été installés dans le cours d'eau en aval de l'accident pour pomper l'eau et l'épandre sur les champs voisins
- Un aérateur a été mis en place en aval de l'accident, en-dessous du pont, afin de limiter l'impact de la pollution sur la vie aquatique avec le support du CGDIS (transport) et SIDEST (propriétaire)



Accident de circulation avec déversement de purin et d'hydrocarbure

- Échantillonnage effectué à différents endroits pour évaluer l'impact environnemental:



- Augmentation significative des composés organiques et azotés dans le cours d'eau au moment de la pollution.
- Cette charge a entraîné une augmentation de la demande chimique en oxygène (DCO)
- > diminution de la concentration en O_2
- Echantillon supplémentaire a été prélevé dans l'embouchure le jour suivant, plus de détérioration détectée
- Détérioration temporaire

Accident de circulation avec déversement de purin et d'hydrocarbure



- Plan d'alerte PIAAMS déclenché
- La terre contaminée a été retirée à l'aide de tractopelle à la demande de l'ANF
- Nombreux acteurs sur place nécessitant une bonne coopération: CGDIS, Police Grand-Ducale, AGE, ANF, AEV, Substitut du procureur Diekirch
- Le cours d'eau « Ernz noire » a été inspecté visuellement à plusieurs reprises sur plusieurs journées par le personnel de l'AGE. Aucun poisson mort n'a été trouvé.



3

« Millebaach » - Beckerich

**Déversement de biomasse vers le
cours d'eau « Millebaach »**



Déversement de biomasse vers le cours d'eau « Millebaach »



- Déversement d'une grande quantité de biomasse, estimée à 125000L par l'exploitant, depuis une installation de biométhanisation vers le cours d'eau « Millbaach »
- Suite à un problème technique, la pompe qui alimente l'installation ne s'est pas arrêtée après le remplissage des digesteurs, ce qui a provoqué un débordement de ceux-ci.



Déversement de biomasse vers le cours d'eau « Millebaach »



- La biomasse s'est écoulee via la route et terrains adjacents vers le cours d'eau « Millebaach », et ensuite vers la « Naerdenerbaach ».



Déversement de biomasse vers le cours d'eau « Millebaach »



- Aspiration de la biomasse à la ferme/route
- Epandage de copeaux de bois sur le bord des routes pour absorber la biomasse.
- Placement de bottes de paille dans le ruisseau
- Pompage de l'eau contaminée du ruisseau vers les champs
- Installation de 2 aérateurs dans le cours d'eau « Pall »



Déversement de biomasse vers le cours d'eau « Millebaach »



- Prélèvement d'échantillons (« Millebaach », « Naerdenerbaach » et « Pall ») pour évaluer les concentrations de charges polluantes dans les cours d'eau
- Mesure urgente:

Arrête

1. Est ordonné à la société dénommé par la suite « l'exploitant »,
d'entreprendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher à ce que le déversement direct ou indirect, d'eaux polluées dans le cours d'eau « Millebaach » ne puisse se reproduire.
2. L'exploitant doit rédiger et envoyer à l'Administration de la gestion de l'eau un rapport circonstancié expliquant clairement la cause et les circonstances du dysfonctionnement de la centrale à biogaz et du déversement des eaux polluées vers le cours d'eau « Millebaach », ainsi que les mesures prises depuis le 7 novembre. Le rapport doit également mettre en évidence les mesures de précaution prises afin d'éviter qu'un tel incident ne se répète.
3. Est ordonné à l'exploitant de se concerter avec le Service écologique et pêche de l'Administration de la gestion de l'eau pour nommer un bureau d'expertise chargé d'évaluer le dommage environnemental qui s'est produit dans les cours d'eau en aval du point de rejet de la biomasse issue de la centrale de biométhanisation. Le bureau d'expertise sera en charge d'évaluer les dégâts causés à la faune et flores aquatiques liés au déversement d'eaux polluantes. Sur base d'un rapport à établir, des conclusions quant aux mesures nécessaires à la réparation des dommages environnementaux en général et à la restauration de l'état initial à la pollution seront établies et me seront soumises pour approbation, conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale.
4. L'exploitant dispose d'un mois à partir de la notification de la présente décision pour réaliser les mesures susmentionnées.
5. Cette mesure d'urgence peut être modifiée et n'exclut pas des mesures supplémentaires. Une visite de contrôle par les agents du Service Inspection, contrôle et gestion de pollutions aura lieu en vue de déterminer la conformité du site par rapport aux exigences de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Froen?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

eist
WAASSER
